

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUECH

Séance du : 12 juillet 2012

Convocation du : 4 juillet 2012

**Objet : TOURISME
Ecomusée.**

Tarif réduit adhérents du CNAS.

L'an deux mille douze, le douze juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Saint Auban d'Oze, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude Salles

Etaient présents : R. Fournel, G. Pitaval, B. Soulat, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mescle, JM Bermond, R. Basset, JC Salles, B. Faure, JL Pelloux, P. Aubin.

Excusés : Francis Reynaud, Monique Barthelemy, Claudette Dargot, Alain Chevalier, Martine Barbet, Marc Rosenstiel, Maurice Chautant, Fabrice Roux, Gérard Garcin, Fleur Regord

Après autorisation des conseillers cette délibération est inscrite à l'ordre du jour de la séance.

Le Président Michel Mescle rappelle que le CNAS est un organisme qui œuvre en faveur des agents de la Fonction Publique Territoriale, auquel adhère la Communauté de Communes des Deux Buëch.

Le CNAS souhaite offrir des prestations culturelles à tarif préférentiel.

A ce titre le CNAS a sollicité la Communauté de Communes des Deux Buëch gestionnaire de l'Ecomusée pour que ses adhérents puissent bénéficier d'un tarif réduit pour visiter l'écomusée du cheminot veinois.

Il rappelle que le tarif normal est de 3,50 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20120712-De2012_93-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2012
Publication : 17/07/2012

Pour le Président

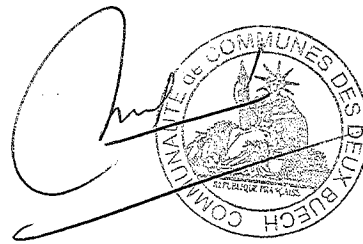


Après en avoir débattu, les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la proposition ci-dessus, arrêtent le tarif préférentiel à 2,50 € l'entrée pour les adhérents du CNAS, autorisent le Président à signer la convention et le chargent à engager les démarches administratives correspondantes.

Votants = 12
Pour = 12
Contre = 0
Abstention = 0

Ainsi fait et délibéré à Saint Auban d'Oze, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,



Michel Mescle

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20120712-De2012_93-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2012
Publication : 17/07/2012

Pour le Président

